

Je lui rappelais, tout d'abord, la phrase qui me pousse à réagir :

Ce n'est pas un choix, vous savez, pour un jeune trans, que de grandir dans un corps qui ne correspond pas à son identité réelle, et on ne peut pas être insensible à l'écoute des témoignages de ces jeunes, qui aspirent à la reconnaissance de leur nature profonde et qui se butent encore à des nombreux obstacles administratifs.

De ces paroles, cinq mots-clés utilisés de façon tendancieuse m'ont accrochée au point où j'en suis arrivée à vouloir les questionner à la lumière d'une vision intégrale de la personne et du concept santé. Ces mots sont : **identité réelle, nature profonde, transgenre, transsexuel et choix.**

Je vous communique le fruit de ma réflexion : une définition holistique pour chacun d'eux.

Identité réelle : C'est la nature originelle de l'être humain qui, dès les premiers instants de sa conception, a reçu de son père, en chaque cellule de son être, l'héritage de son identité soit masculine, soit féminine. Il s'agit d'une identité stable qui a été façonnée physiologiquement et anatomiquement au cours du développement intra-utérin. C'est ce qui amène les parents, lors de la naissance de leur enfant, à affirmer, sans aucun doute, « **C'est un garçon !** » « **C'est une fille !** » Paroles généralement d'émerveillement de la part des parents, et derrière lesquelles se cache une profonde signification.

Nature profonde : L'être humain — masculin ou féminin — n'est pas seulement une personne pourvue d'un merveilleux appareil génital, il est aussi pourvu de forces sexuelles, c'est-à-dire de poussées sentimentales ou de désirs amoureux. Fondamentalement, tout être humain — homme ou femme — a une vocation profonde : celle d'être aimé et d'aimer dans la complémentarité des sexes qui est une donnée de la nature humaine. D'où l'exigence capitale pour tout être humain d'apprendre à développer sa manière particulière d'être humain. L'une est la manière masculine et l'autre est la manière féminine.

Transgenre : Il s'agit de l'identité sexuelle différente de celle reçue à la conception, identité acquise par un individu, qui se manifeste dans le choix d'une autre manière d'être au monde et de se réaliser, en empruntant le nom, l'habillement et le comportement du sexe opposé. Dans le cas où cet individu en arrive en plus à modifier son système hormonal et son anatomie, afin d'être encore plus semblable à une personne du sexe opposé, on donne à sa nouvelle identité sexuelle acquise le nom de **transsexuel.**

Choix : Tout être humain a la possibilité de répondre « oui » à l'appel intérieur de s'acheminer vers la maturité de l'amour et de la sexualité (deux réalités en vérité difficiles à assumer pour chacun, homme ou femme). On y parvient lorsqu'on exprime sa joie et sa fierté d'appartenir au sexe originel de son corps et lorsqu'on consent à se construire en développant sa masculinité ou sa féminité. Ceci s'apprend chaque jour, avant tout dans le climat intime de sa famille. C'est la tâche humaine et spirituelle primordiale de tout être humain, particulièrement dans la jeunesse, en cette période si précieuse

de construction de leur personne qui les appelle à faire le **choix** de s'humaniser, en respectant ce vieil adage : « **Deviens ce que tu es** ».

Qu'aujourd'hui, face à des enfants, des adolescents et des jeunes adultes qui rencontrent des difficultés à assumer leur être sexué et à s'acheminer vers la maturité de l'amour — difficultés qui les rendent inaptes à réussir un projet couple-famille —, une loi gouvernementale les encourage à se **transformer** en changeant partiellement ou totalement leur identité sexuelle, m'apparaît fort problématique de la part d'un gouvernement qui se veut responsable envers les jeunes.

Quelle attitude adopter face à cette situation de notre société québécoise aux prises avec la problématique d'identification sexuelle d'un nombre croissant d'individus ?

- Éviter tout débat public sur la question litigieuse de la loi 103 pour la faire adopter le plus rapidement possible ?
- Se réjouir avec les militants favorisant la loi 103, parce que notre gouvernement acquiesce à leur requête ?
- Garder le silence sur la question de l'idéologie des genres, en pensant qu'il revient à toute personne de déterminer son sexe et cela quand elle le veut ?
- Convenir qu'il y a des individus dont le corps ne correspond pas à leur identité réelle, et qu'en proposant l'adoption de la loi 103, vous posez un geste de compassion envers des enfants et des jeunes qui souffrent ?

Aucun de ces choix n'est acceptable. L'élément de solution proposé aux enfants et aux jeunes appelés à accueillir, à interioriser et à intégrer leur être sexué, est inacceptable et irresponsable. J'y vois non pas un geste de compassion, mais de **corruption** de l'intelligence, du cœur et de l'âme de nos enfants et de nos jeunes.

Tôt ou tard, plusieurs d'entre eux accuseront l'ensemble de nos élus, de ne pas avoir eu la sagesse et le courage de dire non à l'idéologie du genre prônée mondialement et qui est l'un des grands fléaux de notre monde contemporain. Pourquoi nos élus devraient-ils agir comme des parents incapables de dire non à leurs jeunes ayant réclamé des choses à la mode et qu'ils jugeaient personnellement inacceptables ? Un jour viendra où les bénéficiaires de la loi 103 non seulement le regretteront, mais où ils reprocheront au gouvernement de ne pas avoir résisté à leurs demandes.

Je regrette vivement de constater que la ministre de la Justice, madame Vallée n'aie pas su trouver, avec ses consœurs et confrères de notre gouvernement, une meilleure mesure à prendre face à l'un des plus cruciaux problèmes contemporains.

Pour aller au cœur du problème de la non-acceptation de son sexe, pour appuyer la mission de l'être humain d'aimer dans la complémentarité et pour prévenir et guérir de nombreux maux reliés à une sexualité en déséquilibre, je ne trouve rien de mieux que d'insister de nouveau, auprès de notre gouvernement, après un an de tentatives infructueuses, de favoriser l'implantation du projet-pilote suivant proposé par le CIREF :

La formation d'agents éducateurs des parents à une pédagogie de la **démarche d'intégration de l'amour et de la sexualité, de la naissance à la maturité**, dans 15 grandes régions du Québec.

Concrètement, il s'agit d'un processus intérieur, lent, graduel et continu favorisant l'acceptation respectueuse en soi de deux dimensions indissociables et importantes de sa personne : l'amour et la sexualité, que tout être humain a le besoin et le droit de connaître, tout au long des stades de son développement, à l'école de sa famille. Et, bien sûr, il s'agit d'un processus appelé à être soutenu par des écoles de grande cohérence, où personne ne doit venir le saboter par un enseignement contraire.

En conclusion, j'ose inviter tout lecteur de ce dépliant et particulièrement tous les élus qui la liront, quel que soit leur parti politique, à prendre connaissance de mes nombreuses chroniques (disponibles dans notre site web : www.ciref.ca) qui abordent de façon toute particulière ces sujets en lien avec l'actualité.

Qui sait si plusieurs ne découvriront pas une réflexion qui ne court pas les rues et qui les rejoindra au plus intime de leur être !



Solange Lefebvre-Pageau, inf. M. Sc.
Fondatrice et directrice
*Centre international de recherche
et d'éducation familiale*
514-342-0695
info@ciref.ca
www@ciref.ca

La mode du transgenre



En l'absence d'un débat sur le projet de loi 103 et, par conséquent, faute de ne pas avoir été invitée à y participer — ce que j'aurais beaucoup apprécié —, en tant que grand-maman, infirmière de profession à la retraite, éducatrice, auteure, fondatrice et directrice du *Centre international de recherche et d'éducation familiale* (CIREF), le 6 juin dernier 2016, je m'adressais à madame Stéphanie Vallée, ministre de la Justice du Québec.

Pourquoi ? Afin de lui faire connaître ma réflexion, suite à ses paroles dans le Salon bleu à l'Assemblée nationale du Québec après avoir déposé le projet de la loi 103, que j'ai pu lire dans *Le Devoir*, le 1^{er} juin 2016, sous le titre : **Québec veut permettre aux enfants de choisir leur genre / La ministre Stéphanie Vallée espère que le projet de loi 103 sera adopté d'ici le 10 juin.** La teneur de cet article, bien que je veuille être une personne compatissante pour tout être humain souffrant, m'a profondément dérangée.